

Compte-rendu – Conseil Municipal – 03 Mars 2022

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE DE LA SEANCE DU 03 MARS 2022

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

Étaient présents : M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoints, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, M PARMENTIER, MME MANGEL S, MME MANGEL R, MME AUBERT, M KUNTZ, Conseillers

Était excusé : M LAPLAZE, Conseiller

Était absent : /

Pouvoir de Pierre LAPLAZE à Romane MANGEL

Secrétaire de séance : Emilie AUBERT

ORDRE DU JOUR

Commande publique – Marchés publics (1-1)

N°1 – Liste des marchés ou commandes publics conclus en 2021

N°2 – Rénovation et extension de la crèche – Lancement des travaux

Domaine et patrimoine – Locations (3-3)

N°3 – Convention portant autorisation de droit de passage avec le GAEC du Vergis

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3-6)

N°4 – Etat d'assiette des coupes 2022 – Destination des coupes et produits accidentels

N°5 – Programme d'actions proposé par l'ONF pour l'exercice 2022

Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT (4-1)

N°6 – Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents

Fonction publique – Personnels contractuels (4-2)

N°7 – Nouvelle convention des missions temporaires du CDG 88

Finances locales – Demandes de subvention (7-5)

N°8 – Requalification de la traverse – RN66 – Demande de subvention à la région GRAND EST

N°9 – Réfection de voirie – Demande de subvention

N°10 – Mise aux normes et sécurité du réseau d'éclairage public – Demande de subvention

N°11 – Réfection du parking de la caserne des Pompiers – Demande de subvention

Finances locales – Divers (7-10)

N°12 et 13 – Demandes d'admission en non-valeur – Type créances éteintes

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Régions (9-3)

N°14 – Convention de partenariat pour l'exercice délégué de la compétence transport routier non urbain de voyageur et scolaire avec la région Grand Est

Compte-rendu – Conseil Municipal – 03 Mars 2022

Autres domaines de compétences – Vœux et motions (9-4)

N°15 – Motion présence médicale sur le territoire de la Haute Vallée de la Moselle

Affaires diverses

Informations diverses

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS (1-1)

LISTE DES MARCHES OU COMMANDES PUBLICS CONCLUS EN 2021

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la liste des marchés ou commandes conclus pour l'année 2021.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS (1-1)

RENOVATION ET EXTENSION DE LA CRECHE – LANCEMENT DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal,

- **CONSIDERANT** les circonstances économiques actuelles ;

- **DECIDE** d'attribuer les lots comme suit :

N° de lot	Dénomination	Entreprises proposées	Montant en € HT
1	Terrassement – VRD – Espaces verts	VALDENNAIRE FRERES	34 076.75 €
2	Gros œuvre – Démolition	PEDUZZI	149 000.00 €
3	Charpente bois – MOB	POIROT P&H	42 638.88 €
5	ITE	BOVE	60 000.00 €
7	Menuiseries extérieures bois/alu	MENUISERIE VAXELAIRE	18 264.00 €
8	Plâtrerie	FRANCIS BEGARD SARL	55 191.44 €
9	Menuiserie intérieure	MENUISERIE VAXELAIRE	75 211.37 €
10	Chape – Faïence – sol souple	ROBEY & FILS SARL	27 923.89 €
11	Peinture	FRANCIS BEGARD SARL	15 365.03 €
12	Electricité	SARL MANGEL ELECTRICITE	28 308.00 €
13	Plomberie – Sanitaires	SARL RAYMOND PARMENTIER	17 592.00 €
14	Chauffage - Ventilation	SARL RAYMOND PARMENTIER	92 978.22 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution du règlement des marchés et du suivi du dossier ;

- **PRECISE** que pour le lot 4, aucune offre n'a été déposée, aussi il est classé sans suite ;

- **INDIQUE** que pour le lot 6, une seule offre a été déposée mais le montant étant bien supérieur à l'estimation du maître d'œuvre (62%), le lot serrurerie – métallerie est classé sans suite ;

- **PRECISE** que ces deux lots feront l'objet d'une nouvelle consultation.

Compte-rendu – Conseil Municipal – 03 Mars 2022

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE AVEC FREDERIC ET SEBASTIEN HANS

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de chacune des conventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DOMAINES ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE (3-6)

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2022 – DESTINATION DES COUPES ET PRODUITS ACCIDENTELS

Le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2022 récapitulée dans le tableau ci-après complété à la suite des débats ;
- **DEMANDE** à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

DOMAINES ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE (3-6)

PROGRAMME D'ACTIONS PROPOSE PAR L'ONF POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le programme tel que présenté par l'Office National des Forêts ;
- **ARRÊTE** à la somme de :
 - * 12 970 € HT à inscrire en section de fonctionnement du budget FORÊT ;
 - * 4 560 € HT à inscrire en section d'investissement du budget FORÊT pour la réalisation des travaux ;
 - * 28 250 € HT à inscrire en section de fonctionnement pour les travaux à effectuer en régie ;
 - * 5 359 € HT à inscrire en section de fonctionnement pour le montant des prestations de l'ONF ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour en assurer l'exécution et signer les documents correspondants ;
- **DEMANDE** à l'ONF de fournir les devis correspondants ;
- **DEMANDE** à l'ONF de fournir les conventions de maîtrise d'œuvre.

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)

DELIBERATION FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} Janvier 2022 comme suit :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire Générale	35h	1	0

Compte-rendu – Conseil Municipal – 03 Mars 2022

	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	35h	1	0
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	35h	2	0

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Technique	Agent de maitrise	Agent de maitrise	35h	1	0
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique	35h	2	0
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique	35h	2	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	35h	4	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	19h	1	0
	Adjoint technique territorial contractuel	Adjoint technique	35h	1	0

- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS (4-4)

NOUVELLE CONVENTION DES MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 88

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, ainsi que les documents y afférents ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 88, en fonction des nécessités de services ;

- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 88, seront autorisées après avoir été prévues au Budget Primitif 2022.

FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS (7-5)

REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE RN66 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST

Le Conseil Municipal,

- **SOLLICITE** une aide financière à la région GRAND EST d'un montant de 60 000.00 € ;

- **DEMANDE** l'autorisation à la région GRAND EST de débiter l'opération avant l'attribution de la subvention ;

Compte-rendu – Conseil Municipal – 03 Mars 2022

- **PRECISE** que d'autres financeurs ont été sollicités (Agence de l'Eau Rhin Meuse : 26 925.00 €, Etat [DETR] : 249 070.04 €, Conseil Départemental : 121 037.86 €) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS (7-5)

TRAVAUX DE VOIRIE 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, au titre du programme d'investissement 2022, le renforcement des voies ci-après :

- * Rue du Tremplin (VC n°02)
- * Rue de Noiregoutte (VC n°06)
- * Carrefour de la rue du Réservoir

- **PRECISE** que le montant estimatif des travaux s'élève à 51 220.00 € HT soit 61 464.00 € TTC ;

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Vosges ;

- **SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux avant notification de l'octroi de la subvention et sans préjuger de sa décision ;

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS (7-5)

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, au titre du programme d'investissement 2022, la dépose et le remplacement de 450 mètres de câbles aériens Rue des Portes et Rue du 26 Novembre 1944, la pose de 6 dispositifs différentiels, le remplacement de coffrets classe 2 et la pose de 7 horloges astronomiques.

- **PRECISE** que le montant estimatif des travaux s'élève à 20 693.00 € HT soit 24 832.60 € TTC.

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Vosges ;

- **SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux avant notification de l'octroi de la subvention et sans préjuger de sa décision ;

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS (7-5)

PATRIMOINE 2022 – REFECTION DU PARKING DE LA CASERNE DES POMPIERS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

Compte-rendu – Conseil Municipal – 03 Mars 2022

- **DECIDE**, au titre du programme d'investissement 2022, la réfection du parking de la caserne des pompiers située Rue du Premier Morvan, qui consiste en un décapage de l'enrobé existant, le remplacement des bordures de trottoir, le renouvellement des tampons existants ; une reprise de la plateforme sera faite pour effectuer la pose d'un enrobé et l'application du marquage horizontal à l'identique ;
- **PRECISE** que le montant estimatif des travaux s'élève à 25 760.75 € HT soit 32 112.90 € TTC ;
- **ATTESTE** de la gratuité dudit parking ;
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Vosges ;
- **SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux avant notification de l'octroi de la subvention et sans préjuger de sa décision ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR – TYPE CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-après :
 - Factures d'eau pour un montant de 7 135,79 €,
 - Factures d'assainissement pour un montant de 18 665,80 €.

FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR – TYPE CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-après :
 - Factures d'eau pour un montant de 70,55 €,
 - Factures d'assainissement pour un montant de 95,91 €.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES REGIONS (9-3)

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE TRANSPORT ROUTIER NON URBAIN DE VOYAGEUR ET SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour l'exercice de la compétence transport routier non urbain de voyageur et scolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Compte-rendu – Conseil Municipal – 03 Mars 2022

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – VŒUX ET MOTIONS (9-4)

MOTION PRESENCE MEDICALE SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE VALLEE DE LA MOSELLE

Le Conseil Municipal,

- **EXPRIME** la solidarité territoriale avec les autres Communes touchées et leurs habitants ;
- **APPUIE** la démarche entreprise par les habitants de nos Communes, qui ont lancé une pétition exprimant leur désarroi face à cette situation qui est directement issue de l'organisation de l'accès aux soins en France ;
- **DEMANDE** au Préfet des Vosges, à l'ARS, au Ministre de la santé, de mettre en place dans un premier temps, des mesures d'urgence à même dans un premier temps, de pouvoir offrir une solution de soins transitoires. Dans un second temps, que l'organisation de soins soit revue sur notre territoire pour permettre prioritairement aux plus dépendants d'avoir une qualité de soins minimale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

AFFAIRES DIVERSES

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)

INSTITUTION DU REGIME DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S) ET RELATIVE AUX MODALITÉS DE RÉALISATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- En raison des missions exercées, et dans la limite des textes applicables aux agents des Collectivités Territoriales, les heures supplémentaires et complémentaires pourront être octroyées aux filières et grades suivants :

- Filière administrative :
 - o Adjoint administratif territorial
 - o Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
 - o Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
 - o Rédacteur
 - o Rédacteur principal de 2ème classe
 - o Rédacteur principal de 1ère classe
 - o Attaché
 - o Directeur territorial
 - o Attaché territorial
 - o Attaché hors classe
- Filière technique :
 - o Technicien
 - o Technicien principal de 2ème classe
 - o Technicien principal de 1ère classe
 - o Agent de maîtrise
 - o Agent de maîtrise principal
 - o Adjoint technique territorial
 - o Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
 - o Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Compte-rendu – Conseil Municipal – 03 Mars 2022

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale, par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la Collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif dressé par le service des ressources humaines validé par le responsable du service et par Monsieur le Maire.

- **DECIDE** que le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS (7-5)

PATRIMOINE 2022 – REFECTION DE LA FACADE DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, au titre du programme d'investissement 2022, la réfection de la façade principale de l'Eglise Notre-Dame des Neiges, qui consiste en la mise en sécurité du bâtiment, un lavage, un décrépissage et l'application d'un enduit traditionnel à la chaux sur la partie basse du clocher ; l'application d'un biocide et d'un imperméabilisant sur les pierres de grés situées sous le beffroi (horloge). Une finition sera réalisée par un lavage ;

- **PRECISE** que le montant estimatif des travaux s'élève à 41 864.00 € HT soit 50 236.28 € TTC ;

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Vosges ;

- **SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux avant notification de l'octroi de la subvention et sans préjuger de sa décision ;

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

FINANCES LOCALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS (7-5)

EAU POTABLE 2022 – SECTORISATION ET TELERELEVE DES COMPTEURS – AMELIORATION DE LA TELERELEVE DES COMPTEURS ABONNES ET SECTORISATION DES FUITES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, au titre du programme d'investissement 2022, le remplacement de 6 compteurs de sectorisation sur les artères principales du réseau, l'équipement de 7 compteurs de sectorisation en télérelève, le remplacement du récepteur de relève des compteurs abonnés par un module plus performant et la création d'un portail d'accès permettant de mettre en relation les consommations des compteurs de sectorisation et les relevés des consommations des abonnés, ce qui permettra d'identifier les fuites par secteurs ;

- **PRECISE** que le montant estimatif des travaux s'élève à 19 835.00 € HT soit 23 802.00 € TTC ;

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Vosges ;

Compte-rendu – Conseil Municipal – 03 Mars 2022

- **SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux avant notification de l'octroi de la subvention et sans préjuger de sa décision ;

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

Association Nationale des Maires de Stations de Montagne

L'appel de cotisation 2022 de l'ANMSM, d'un montant de 6 000 €, a été reçu en Mairie le 18 février 2022. La station du Rouge Gazon étant fermée pour cette saison hivernale suite à l'incendie courant de l'été 2021. Aussi, Monsieur le Maire a demandé une exonération à l'ANMSM pour l'année 2022.

Par courriel du 28 Février 2022, Monsieur Joël RETAILLEAU, Directeur Général de l'ANMSM, a indiqué que compte-tenu des circonstances exceptionnelles, la commune n'aurait pas à régler de cotisation pour cette année tout en continuant de bénéficier des prestations de l'association.

Elections 2022

Les dates d'élections ont été rappelées.

- Elections présidentielles : 10 et 24 Avril 2022
- Elections législatives : 12 et 19 Juin 2022

En effet, les membres du Conseil Municipal seront appelés à tenir les bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45